Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212203178-20260521-202634-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE de
SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS
22980

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-unième jour du mois de mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Mme Anne-Marie LEFEUVRE, Maire.

PRÉSENTS : LEFEUVRE Anne-Marie, COMMAULT Romaric, MARÉCHAL Robin, ROBERT Thomas, BOSSARD Sonia, CHAUVELIER Céline, ALLÉE Martin, LE ROUZIC Solenn, BEDFERT John

ABSENTES : PRUAL Myriam (ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Anne-Marie), BYRON Megan

A été nommée secrétaire de séance : Mme CHAUVELIER Céline

Date de la convocation et d'affichage : 12 mai 2026

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
11	9	10	10

DÉLIBÉRATION N°
2026/34

OBJET : COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES – MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS

Lors de la séance de conseil municipal du 23 avril 2026, ont été désignés comme représentants du conseil municipal :

- Conseillère municipale titulaire : Myriam PRUAL
- Conseiller municipal suppléant : John BEDFERT

Or, il est apparu que les conseillers municipaux membres de la commission de contrôle ne peuvent être ni maire, ni adjoint au maire, ni titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales. Madame Myriam PRUAL étant adjointe au maire, il convient donc de procéder à la nomination de nouveaux représentants pour le conseil municipal.

Conformément à la délibération du 23 avril 2026, les autres membres de la commission sont :

- Délégué de l'administration titulaire : Robert LEFFRAY
- Délégué de l'administration suppléant : Christian COSSON
- Représentante du tribunal judiciaire titulaire : Claudine OUTY
- Représentante du tribunal judiciaire suppléante : Martine COLAS

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE de valider la composition de la commission de contrôle des listes électorales comme suit :**
  - **Conseiller municipal titulaire : John BEDFERT**
  - **Conseiller municipal suppléant : Martin ALLÉE**
  - **Délégué de l'administration titulaire : Robert LEFFRAY**
  - **Délégué de l'administration suppléant : Christian COSSON**
  - **Représentante du tribunal judiciaire titulaire : Claudine OUTY**
  - **Représentante du tribunal judiciaire suppléante : Martine COLAS**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
La Maire, Mme Anne-Marie LEFEUVRE

MAIRIE SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS * Côtes-d'Armor *

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'État le même jour.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.